

Thaïlande

Wiwat Tamee
Pornpen Khongkahonkiet

Développements de la situation politique depuis le coup d'état militaire

En 2006, les mécontentements du régime Thaksin ont abouti à un coup d'état militaire en septembre 2006 qui a provoqué l'émergence d'un fort mouvement d'opposition. Les incertitudes politiques ont eu pour conséquences une chute de la croissance économique, aggravée par la hausse du prix du baril, conduisant à une hausse du taux de chômage et à la fermeture des usines. La violence a augmenté dans les zones de conflits de trois provinces du sud du pays. Tous ces problèmes ont entraîné un regain de l'esprit nationaliste, et les hommes politiques ont cherché à protéger le pays des influences destructrices. Les militaires ont nommé une *Assemblée législative nationale*, qui, en 2007 a voté une nouvelle Constitution, et de nombreuses lois concernant les peuples autochtones et leurs luttes.

La Constitution de 2007 ne reconnaît pas explicitement, l'identité des autochtones bien que leurs représentants aient participé à différents forums de discussions sur son élaboration, au niveau national et provincial. Même si la Constitution ne mentionne pas spécifiquement leurs droits, la partie 12 sur les droits communautaires fait référence aux « communautés traditionnelles » et les communautés autochtones peuvent bénéficier de la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels, garantis aux communautés « locales » ou « traditionnelles », d'après les articles 66 et 67.

Le 20 décembre 2007, l'Assemblée a voté la *Loi de sécurité nationale*, quelques jours seulement avant les élections parlementaires, face à une opposition très forte de la société civile. Elle institue la responsabilité de sa mise en œuvre au Commandement des opérations internes de sécurité, qui peut exercer un pouvoir législatif sans contrôle ni contre partie. Le Commandement est exempté d'accusations pour les actions accomplies dans l'exercice de

ses fonctions. On peut craindre que le pouvoir ne soit exercé que dans le but de restreindre les droits des groupes vulnérables. D'après la rédaction actuelle, le Premier Ministre sera Directeur nominal du Commandement, mais le vrai pouvoir sera exercé par le Chef des Armées qui sera directeur délégué et qui aura la main sur l'organisation..

Le même jour, l'Assemblée législative a également voté la *Loi sur la nationalité thaï* qui donne le pouvoir absolu au Ministre de l'Intérieur de l'accorder ou de la retirer et de créer les règles et réglementations la concernant. Par le passé, le Cabinet était chargé des décisions concernant l'octroi de la nationalité. Une *Loi sur l'enregistrement civique*, donne le pouvoir au Directeur de l'Administration Publique de geler les octrois de la nationalité thaï, sans en informer auparavant les personnes concernées, pour des raisons de sécurité nationale.

Le vote de la Loi sur les forêts communautaires

Au cours des années, l'Etat thaï a promulgué plusieurs lois pour protéger et conserver les forêts, la faune et la flore, les mettant progressivement sous le contrôle de l'Etat. D'un seul coup, ces lois qui ont pour objectif de freiner l'exploitation forestière illégale- ont délégitimé les autochtones vivant dans les forêts mais n'ayant pas de titres de propriété. De nouvelles zones décrétées parcs nationaux, réserves de forêts, ou sanctuaires de la faune et de la flore, ont été créés par la suite, limitant ainsi l'utilisation des terres par les communautés. Aujourd'hui, 28,78 % de la Thaïlande est considérée comme zone protégée.

Le 21 décembre 2007, la *Loi sur les forêts communautaires* a été votée, malgré l'opposition de la société civile. La loi s'est longtemps fait attendre. Cependant, la version finale est quelque peu différente des propositions des autochtones. Plusieurs de ses articles démantèlent les droits de nombreuses communautés qui avaient jusqu'ici protégé la forêt. Le contenu des sections 25 et 34 n'est pas différent des lois conventionnelles de la forêt, visant à freiner le droit des peuples à utiliser les forêts. Ceci a créé un conflit d'intérêt et la

demande d'une loi sur les forêts communautaires. Les autochtones craignent que la loi permette la violation de leur droit à gérer des ressources naturelles comme la terre, la forêt et l'eau. L'article 25 stipule que, pour être reconnu par la loi, une communauté doit prouver qu'elle gérait l'espace forestier depuis plus de dix ans avant 2007. Les autochtones ont le sentiment qu'il sera assez dur pour la plupart d'entre eux de répondre à une telle condition. La loi rend définitivement impossible leur pleine participation à la gestion des forêts communautaires et contredit ainsi l'article de la Constitution sur les droits de gestion de ressources des communautés (voir ci-dessous).

Les ouvertures

Malgré les politiques nationales qui visent à l'assimilation des peuples autochtones dans la société thaï dominante, il, y eut des développements positifs cette dernière décennie. Une résolution du Cabinet, de 1997, reconnaît, pour la première fois, certains droits aux peuples vivant dans les forêts. La résolution stipule qu'au cas où une pétition réclame l'abrogation d'une catégorisation comme forêt d'une certaine zone, le Cabinet devra soumettre la question aux sous comités provinciaux, responsables .. En revanche, une autre résolution du Cabinet, votée en juin 1998, rend très compliquée la revendication de droits sur des terres protégées. Après des protestations populaires, une Commission a été créée qui a conseillé u gouvernement de chercher à résoudre les problèmes, en associant les villageois.

La nouvelle Constitution reconnaît « *les communautés traditionnelles* ». L'article 66 de la partie 12 donne aussi le droit « aux personnes organisées d'être des communautés, locales ou traditionnelles » et de « *participer d'une façon durable et équilibrée à la gestion, la maintenance, la préservation et l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement, incluant la diversité biologique* »,

La Constitution de 2007 comporte aussi d'autres dispositions encourageantes :

- L'article 78 insiste sur la décentralisation du pouvoir au Gouvernement local dans le but d'une indépendance et d'une autodétermination au niveau des affaires locales,

encourageant ainsi le Gouvernement local à participer à la mise en application des politiques étatiques fondamentales, le développement des établissements publics, ainsi que l'infrastructure et l'économie locale. Les réseaux des Peuples autochtones ont ainsi gagné un espace pour participer aux prises de décisions au niveau national.

- L'article 82 stipule que le Gouvernement doit respecter et satisfaire les obligations des droits de l'Homme Thaïlandais, par rapport aux traités internationaux des droits de l'Homme qu'elle a ratifié. Cet article donne davantage de pouvoir à la société civile pour rendre le Gouvernement responsable de la violation de droits de l'Homme fondamentaux. Au fil des années, le mouvement des Peuples autochtones est devenu plus fort et, avec l'aide des organisations de la société civile et des institutions comme *the National Human Right Commission*, les communautés ont pu, par exemple, résister avec succès aux programmes d'expulsion forcée de l'Etat.

La Journée de Célébration des Peuples Autochtones

Pour la première fois, *International Day of the World's Indigenous Peoples* a été fêté publiquement en Thaïlande, le 9 août 2007. Plus de 40 organisations de Peuples autochtones ont pris part à l'événement. L'idée de célébrer leur identité autochtone s'est étendue et le *Thailand Indigenous Peoples Festival* s'est déroulé du 5 au 11 septembre au *Art & Cultural Exhibition* à l'Université de Chiangmai. Ms Pinita Kapu na Athyutaya, directeur du *Social Development and Social Welfare* au sein du *Ministry of Social Development and Human Security*, et Monsieur Wong-rieb-thon, Vice gouverneur de la province de Chiangmai, ont présidé la session d'ouverture.

Monsieur Joni Odochao, président du Comité d'Organisation du festival et un intellectuel Karen ont déclaré lors de son discours le jour de la session d'ouverture le 6 septembre :

« *Nous avons un mode de vie distinct, d'établissement sur les terres et de pratique culturelle qui sont extrêmement liées à la nature,*

à la forêt et à la faune et la flore. Notre mode de vie est durable et en osmose avec la nature et ces traditions et pratiques ont été apprises et enseignées d'une génération à l'autre. Mais maintenant, à cause des politiques étatiques et des vagues de modernisation, nous luttons pour préserver et maintenir notre mode de vie traditionnel. Ce festival a été organisé dans le but de célébrer la diversité de la société Thaï, et plus spécifiquement, pour promouvoir la compréhension sur la culture et le mode de vie des Peuples autochtones en Thaïlande » .

Le festival, auquel participait des personnes de tous milieux, ainsi que des agences étatiques, peut être vu comme un pas en avant pour accomplir ces objectifs. Mais la lutte des Peuples autochtones pour acquérir la reconnaissance et le respect de leur identité ne sera pas une tâche facile.

La réponse du Gouvernement à la Déclaration des Nations Unis sur les Droits des Peuples autochtones.

La délégation gouvernementale qui a participé au Festival des Peuples autochtones a déclaré que la Thaïlande avait voté pour le Déclaration des Nations Unis sur les Droits des Peuples autochtones, à condition que la Déclaration ne créerait pas de nouveaux droits et que les avantages découlant de la Déclaration seraient soumis à la loi et à la Constitution Thaïlandaise.

Un tel accord, pris en compte avec cadre politique dans l'ensemble légal qui gouverne les Peuples autochtones en Thaïlande, annule les principes fondamentaux reconnus dans le Déclaration. En Thaïlande, le mouvement des Peuples autochtones devra surmonter des obstacles considérables pour gagner le respect de leur dignité et de leur mode de vie.

L'avancement de l'affaire Na-on

Comme il l'est annoncé dans *Indigenous World 2007*, à la fin de l'année 2006, les villageois *Lisu* de la communauté Na-on dans le district de Vienghaeng, situé dans le Parc National de Chang Dao, province de Chiangmai, ont été accusé d'empiéter sur 200 rai (32 hectares) du territoire du Parc National. Les autorités, accompagnées par les militaires, les ont menacés afin de les expulser et de les déplacer sur un nouveau bout de terrain. Avec l'intervention des groupes de la société civile et la *National Human Rights Commission*, l'expulsion a été arrêtée et les personnes sont toujours dans leur village. Mais il y a de grandes chances qu'ils soient malgré tout expulsés. Le Peuple Na-on craint qu'en absence d'un titre pour la terre sur laquelle est leur maison, ils ne soient déracinés et forcés de partir. Ils ont aussi peur de perdre leurs terres cultivables. Si les villageois sont expulsés de leurs terres, la seule solution sera pour eux de migrer dans des villes à la recherche d'un emploi.

Les personnes de Na-on soulignent le fait que l'ensemble du district de Vienghaeng fait partie du Parc National et que, si les lois de conservation étaient appliquées d'une façon égale, alors, toutes les personnes vivant dans le district de Vienghaeng devraient être expulsées.

Wiwat Tamee est une Lisu de la Province de Chiangrai

Pornpen Khongkahonkiet est membre de la Cross Cultural Foundation basée à Bangkok.

*Source : The Indigenous World 2008,
traduction GITPA, Laure Bottinelli,
révision Simone Dreyfus- Gamelon*